

Séance du 31mars 2016 à 19 heures Commune d'Arcambal – Salle des Fêtes

Aujourd'hui, trente et un mars deux mille seize, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune d'Arcambal --Salle des fêtes

Etaient présents :

54 titulaires dont 7 possédant une procuration 5 suppléants dont 0 possédant une procuration

- TITULAIRES:

ARCAMBAL BOISSIERES BOUZIES CABRERETS CAHORS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle M. PARNAUDEAU Willy,

M. RAFFY Gilles, M. SEGOND Dominique,

M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, M. SIMON Michel, M. BOUILLAGUET Vincent, Mme FAUBERT Françoise, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY Sabine, M. COLIN Henri, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte,

CALAMANE
CATUS
COURS
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES

M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne

FONTANES Mme VALETTE Roselyne,
FRANCOULES M. GUILLEMOT Jean-Luc,
GIGOUZAC M. MOLINIE Romuald,
LABASTIDE MARNHAC M. JARRY Daniel,
LAMAGDELAINE Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,

LAROQUE DES ARCS M. NOUAILLES Serge,
LE MONTAT M. MOUGEOT Jean-Paul,
LES JUNIES Mme SIMON-PICQUET Agnès,

LES JUNIES Mme SIMON-PICQUET Agnès,
LHERM M. REIX Jean-Albert,
MAXOU M. VIVIER Jean-Luc,
MECHMONT M. PRADDAUDE Jean-Paul,
MERCUES M. DIZENGREMEL Ludovic,
NUZEJOULS Mme DESSERTAINE Brigitte,
PRADINES M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,

ST CIRQ LAPOPIE M. MIQUEL Gérard,
ST DENIS CATUS M. FIGEAC Philippe,
ST PIERRE LAFEUILLE M. GILBERT Joël,
TOUR DE FAURE M. PECHBERTY Jean-Jacques,

TRESPOUX-RASSIELS M. LAVAUR Pascal, M. DIOT Fabrice
VALROUFIE M. ANNES Jean-Pierre,
VERS M. GILES Jérôme,

SUPPLEANTS:

CIEURAC COURS MECHMONT ST DENIS CATUS ST GERY M. GARD Michel, M. MOLESIN Jean-Pierre, M. PONS Stéphane, M. RAFFY Bernard, M. BERNIOT Pierre-Jacques, ARRIVÉ le :

1 3 AVR. 2016

PREFECTURE DU LOT

"La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication."

Etaient excusés ou absents :

23 titulaires - 22 suppléants

BOISSIERES **BOUZIES CABRERETS** CAILLAC

Mme GARRIGOU Isabelle. Mme MARMIESSE Yvette,

M. PAULIN Peter, M. BRIS René,

CALAMANE

M. FAURE Jean-Pierre,

CAHORS

Mme LAGARDE Geneviève, Mme LASFARGUES Geneviève, Mme BOUIX Catherine, M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU Hélène, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. DELPECH Bernard, M. COUPY Daniel, M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick,

Mme EYMES Isabelle,

CAILLAC CIEURAC M. TILLOU José, M. PEYRUS Guy,

FONTANES

M. PLANAVERGNE Jean-François,

FRANCOULES GIGOUZAC

M. COMBET Gil,

LABASTIDE DU VERT

M. OUVRARD François, M. CANCELL Philippe, Mme SOLIVERES Hélène,

LABASTIDE MARNHAC LAROQUE DES ARCS

Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,

LE MONTAT LES JUNIES

M. BONNEMERE Jean-Claude, Mme VANBESIEN Joëlle, M. BARDINA Fabien, Mme SALANIE Jacqueline,

LHERM MAXOU **MERCUES**

M. CHASTAGNOL Gérard, Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,

MONTGESTY NUZEJOULS

M. GALTHIE Jean-Noël, M. LEFEBVRE Jean-Yves,

PONTCIRQ

M. BESSEDE Arnaud,

PRADINES

M. CHATAIN Thierry, M. SOULIER Yves, Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian,

ST CIRQ LAPOPIE ST GERY ST MEDARD

M. DECREMPS Frédéric, M. BORIES Olivier, M. RIGAL Serge, M. FERNANDEZ Pierre, M. BONNET Frédéric,

ST MEDARD ST PIERRE LAFEUILLE **TOUR DE FAURE VALROUFIE**

M. EYROLLE Jean-Louis, M. NICOLAON Patrick, M. GILES Jérôme,

Secrétaire de séance :

VERS

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service: Planification

Objet : Bilan de la concertation menée dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de PONTCIRQ

A été adopté à l'unanimité



Affiché Le1 8 AVR. 2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES <u>DELIBERATIONS</u> DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

1 3 AVR. 2016

Séance du 31 mars 2016 Rapporteur : Brigitte DESSERTAINE

Rédacteur : Christelle CARPI PREFECTURE DU LOT Service: Planification

Objet : Bilan de la concertation menée dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de PONTCIRQ

Mesdames, Messieurs,

En date du 7/12/2015, le Conseil communautaire du Grand Cahors a décidé, d'achever la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme de PONTCIRQ, après accord du Conseil municipal de PONTCIRQ en date du 23/11/2015.

La commune de PONTCIRQ a prescrit l'élaboration de son plan local d'urbanisme (PLU) en date du 14/10/2011.

Elle a défini, le même jour, les objectifs poursuivis et les modalités de concertation à mettre en œuvre dans le cadre de la procédure d'élaboration de son PLU, à savoir :

- Registre destiné aux observations de toute personne interessée mis à disposition du public, tout au long de la procédure, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture
- Possibilité d'écrire au maire
- Article sur le site internet de la Communauté de Communes du Grand Cahors
- Réunion publique
- Affichage dans les lieux publics habituels

La commune s'est également réservée le droit de mettre en place toute autre forme de concertation complémentaire si cela s'avérait nécessaire.

Il est fait lecture du bilan de la concertation menée dans le cadre de la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme, depuis sa prescription en date du 14/10/2011 (cf. annexe ci-jointe).

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée la délibération suivante :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.103-3, L.103-6, L.153-11 et R.153-3,

Vu la délibération du Conseil municipal de PONTCIRQ prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme, en date du 14/10/2011,

"La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication."

Vu les débats organisés au sein du Conseil municipal de PONTCIRQ sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, en dates du 17/10/2013 et 17/10/2014,

Vu la délibération du Conseil municipal de PONTCIRQ en date du 23/11/2015, donnant son accord à la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, pour achever la procédure d'élaboration du PLU,

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Cahors, en date du 7/12/2015, décidant d'achever la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme de PONTCIRQ,

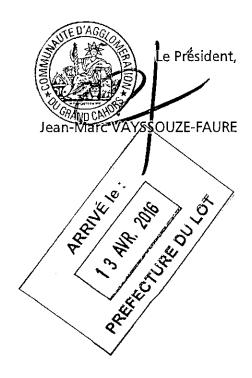
Vu le bilan de la concertation menée dans le cadre de la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme de PONTCIRQ, annexé à la présente délibération,

Entendu l'exposé du rapporteur, Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

- DECIDE d'approuver le bilan de la concertation menée dans le cadre de la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme de PONTCIRQ, annexé à la présente délibération ;
- DIT que, conformément à l'article R.153-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et à la mairie de PONTCIRQ pendant un mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



"La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication."

ffich6 L18 AVR. 2016

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE PONTCIRQ **BILAN DE LA CONCERTATION**

En date du 14 octobre 2011, la commune de PONTCIRQ a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) et dans sa délibération, a défini les objectifs poursuivis et modalités de concertation qu'elle souhaitait mettre en place pendant toute la durée d'élaboration du PLU et jusqu'à l'arrêt du projet, à savoir :

Registre destiné aux observations de toute personne intéressée mis à disposition Approprie, tout au long de la procédure, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture

Possibilité d'écrire au maire

Article sur le site internet de la Communauté de Communes du Grand Cahors

Réunion publique

Affichage dans les lieux publics habituels

PREFECTURE DU LOT La commune s'est également réservé la possibilité de mettre en place, toute autre forme concertation complémentaire qui s'avèrerait nécessaire.

Dès l'engagement de la procédure, la commune a mis en œuvre les actions retenues en matière de concertation du public, à savoir :

Mise à disposition d'un registre de concertation, destiné aux observations de toute personne intéressée mis à disposition du public, tout au long de la procédure, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture & possibilité d'écrire au maire

Le registre a été mise en place à partir du 14 octobre 2011 au secrétariat de mairie, avec les documents d'élaboration du PLU (PADD). La population, informée de la tenue de ce registre, a ainsi pu faire part de ses observations pendant toute la durée d'élaboration du PLU.

A la date d'arrêt du PLU, 10 courriers ont été consignés dans le registre de concertation :

- 7 courriers concernent la demande de classement en zone constructible ou de maintien en zone constructible de terrains, en différents endroits de la commune
- 2 courriers concernent des souhaits de dépôt de certificat d'urbanisme
- 1 courrier concerne un souhait de maintien en zone non constructible et de restriction de l'urbanisation envisagée dans le secteur de Mas de Rouget

A noter qu'aucune observation manuscrite n'a été portée directement dans le registre de concertation.

La commission communale chargée du suivi de l'élaboration du PLU a eu connaissance de ces requêtes, tout au long de l'étude. Ces demandes ont été prises en compte dans le projet de PLU lorsqu'elles étaient compatibles avec les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de PONTCIRQ.

Article sur le site internet du Grand Cahors

L'information de la prescription du PLU a été affichée tout au long de la procédure sur le site internet Grand-cahors, sur l'onglet concernant les documents d'urbanisme http://www.grandcahors.fr/servir/construire-et-habiter/les-documents-d-urbanisme/article/les-plu-commune-parcommune

(cf. dossier de PLU : pièce 0.7 Partie administrative / bilan de la concertation)

Réunion publique

Tenue le 23 octobre 2013, cette réunion avait pour objet de présenter une synthèse du diagnostic territorial de la commune, des enjeux de développement et du PADD qui en découle. Cette réunion a rassemblé environ 25 participants (cf. dossier de PLU: pièce 0.7 Partie administrative / bilan de la concertation)

Le public a été informé et invité à assister à la réunion par :

- avis d'information paru dans la Dépêche du Midi du 22 octobre 2013 (page 22)
- avis d'information sur les panneaux d'information de la commune, également distribué dans les boites aux lettres des habitants de la commune (cf. dossier de PLU: pièce 0.7 Partie administrative / bilan de la concertation)

Affichage dans les lieux publics habituels

Les principales étapes du PLU ont fait l'objet d'affichage sur le panneau d'affichage extérieur de la mairie, et notamment :

- affichage du 8 novembre au 8 décembre 2011 de la délibération de prescription du PLU, par le Conseil Municipal du 14 octobre 2011
- affichage du 25 octobre au 25 novembre 2013, du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2013 et du Projet d'Aménagement et de Développement Durable débattu (1er débat)
- affichage du 24 octobre au 25 novembre 2014, du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2014 et du Projet d'Aménagement et de Développement Durable débattu (2^{ème} débat)

- invitation à la réunion publique du 23 octobre 2013

Information et concertation des agriculteurs dans le cadre du diagnostic agricole

Par ailleurs, un diagnostic agricole a été élaboré par l'ADASEA sur la base d'une concertation étroite avec les agriculteurs des six communes du PLU multi-communal ouest (MONGESTY, SAINT-MEDARD, PONCIRQ, LHERM, LABASTIDE-DU-VERT ET LES JUNIES).

Une réunion tenue le 19 juillet 2012 a permis de présenter aux exploitants agricoles de la commune la démarche du PLU, l'impact sur les exploitations et la méthodologie de travail.

Des enquêtes individuelles ont ensuite été organisées auprès des agricultures le 31 juillet 2012. Elles ont permis de :

- compléter les données concernant l'occupation agricole des sols,
- localiser les sièges d'exploitation, les bâtiments agricoles et les perspectives d'évolution de chaque bâtiment,
- recueillir auprès de chaque exploitant des informations complémentaires sur le devenir des entreprises agricoles

Exposition sur le PLU

Tout au long de l'élaboration du PLU une exposition du diagnostic et du PADD a été présentée en Mairie présentant :

- 1 panneau expliquant ce qu'est un PLU, de quoi il se compose et comment il est élaboré
- 1 panneau de présentation du diagnostic multi communal
- 1 panneau de présentation du diagnostic communal
- 1 panneau de présentation de l'état initial de l'environnement et de la trame verte et bleue
- 1 panneau de présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Ces panneaux ont été exposés à la mairie de PONTCIRQ, au fur et à de l'avancement du PLU, tout au long de la procédure. (cf. dossier de PLU : pièce 0.7 Partie administrative / bilan de la concertation)

Au-delà de la concertation du public, la commune de PONTCIRQ a organisé deux réunions avec les Personnes Publiques Associées et Consultées qui ont permis de recueillir leurs observations sur le projet de PLU:

- le 6 septembre 2013 : présentation du diagnostic du territoire et ses enjeux de développement et du PADD, à l'échelle multi communale et à l'échelle de la commune de PONTCIRQ
- le 26 février 2016 : présentation aux Personnes Publiques Associées et Consultées du projet de traduction règlementaire des orientations du PADD dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et le règlement écrit et le zonage et recueil de leurs avis

Les observations formulées par les personnes publiques associées et consultées sur le projet de PLU, pendant la phase d'étude, ont été prises en compte dans le projet arrêté, lorsqu'elles respectaient les orientations générales d'aménagement et de développement définies dans le PADD.

Les modalités de concertation du public, fixées par la délibération du Conseil du 14 octobre 2011, ont bien été mises en œuvre et complétées par une concertation spécifique des exploitants agricoles et la mise en place d'une exposition en mairie.

La concertation menée, a permis de recueillir les avis des différents acteurs du territoire, ce qui a conduit la commune à affiner son projet, dans le respect des orientations d'aménagement fixées dans le PADD et a trouvé réponse dans la formalisation réglementaire du Plan Local d'Urbanisme.